



Communauté de Communes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Procès-Verbal de la réunion du 28 mars 2017**

### **au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène**

#### **Etaient présents :**

Commune d'AUREC SUR LOIRE :	M. VIAL, M. BOURGIE, Mme TEYSSIER, M. VOCANSON, Mme MOULIN-ROYON, M. CHEYNET,
Commune de SAINT JUST MALMONT :	M. GIRODET, Mme PRADIER, M. TONSON, Mme BONNEFOY, M. FRANCON, Mme SOUBEYRAN,
Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :	M. BLANCHARD (absent au moment du vote du rapport 15), Mme FAYARD, Mme VICENS
Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :	M. AULAGNIER, M. RIVET, M. ROSIAK,
Commune de PONT SALOMON :	M. COLETTA, Mme VOCANSON, M. RABEYRIN,
Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :	M. MARCON, Mme PACALON (départ au cours du rapport 2 et retour au cours du rapport 3), Mme GUIGNAND,
Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :	M. CHAMPAVERT, M. FAVARON, Mme BAUZA (Arrivée au cours du rapport 1)

#### **Etaient Excusés représentés :**

Mme PARRAT : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

Mme MONTERYMARD : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir donné à M. AULAGNIER

#### **Etait Excusé non-représenté :**

M. COTTE : Commune de Saint Didier en Velay

#### **Participait également :**

Mme MANCINI : Conseillère départementale

Monsieur le Président ouvre cette séance essentiellement consacrée au vote du budget en remerciant la presse pour leur rendu compte de nos sessions dans nos quotidiens et hebdomadaires, le personnel de Loire Semène pour son investissement au-delà du temps de travail ainsi que ses collaboratrices pour leurs prises de note afin de réaliser le compte-rendu de la séance.

Il rajoute que c'est un conseil communautaire un peu particulier, le dernier pour certains à qui il laissera la parole s'ils le souhaitent. Il indique qu'il s'agit également du dernier pour Brigitte FAURE qui a toujours été une collaboratrice dévouée et loyale envers la communauté de communes Loire-Semène, et qui va prochainement prendre son poste au sein de la mairie d'Aurec sur Loire. Il lui souhaite une bonne carrière dans la fonction publique territoriale, ce dont il ne doute pas compte-tenu de ses qualités et ses compétences. Il rappelle la présence de Christelle POSSAMAI qui va succéder à Brigitte FAURE. Christelle POSSAMAI est arrivée en septembre 2015 à la Communauté de Communes Loire-Semène, au sein du service technique dans un premier temps, puis au service finances, c'est une personne très volontaire et elle a toutes les capacités et compétences afin d'assurer ce poste auquel elle a postulé d'elle-même avec la volonté d'évoluer.

Il est procédé à la nomination de Madame Laetitia VOCANSON comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président tient à remercier les secrétaires de séance pour leurs corrections, leurs remarques.

Madame VOCANSON procède à l'appel :

- 26 conseillers communautaires présents,
- 1 conseiller communautaire en retard (Mme BAUZA),
- 2 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme PARRAT à M. VIAL, Mme MONTERYMARD à M. AULAGNIER.
- 1 conseiller excusé (M. COTTE)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

**Administration Générale**  
**Décisions prises en application de l'article**  
**L 5211-10, alinéas 3 et 4 du Code général des**  
**collectivités territoriales**

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n° 20170127\_P\_015 à 20170315\_P\_041 et des décisions des bureaux du 31 janvier 2017, 07 et 21 février 2017 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur VOCANSON demande quelle est la stratégie du différé d'amortissement concernant l'emprunt de 300 000,00 €.

Monsieur le Président précise qu'il a été souscrit en vue de l'extension de la ZA rue de l'industrie à Aurec sur Loire pour le développement de l'entreprise INTEREP pour un taux de 1.01% qui est très faible et ce pour une durée de 15 ans. Il rappelle la visite du Préfet et de la Sous-Préfète le 22 mars sur ce site. Il juge qu'il ne faut pas débloquer les fonds de suite, un avis est attendu car une partie du site pose une problématique de zone inondable, et il faut avancer sur l'étude préalable pour débloquer cet emprunt.

Arrivée de Madame BAUZA.

Monsieur VOCANSON demande à nouveau quelle est la stratégie du différé d'amortissement concernant l'emprunt de 300 000,00 € pour 2018.

Monsieur le Président demande à Monsieur VOCANSON de préciser sa question. Il indique que l'amortissement débutera lorsque les fonds seront mobilisés.

Monsieur VOCANSON jugeant la réponse non satisfaisante propose d'en arrêter là.

## *Administration Générale* *Rapport d'Activités 2016*

Monsieur le Président, avant de présenter les faits marquants relatifs à l'activité de Loire-Semène en 2016, informe le conseil communautaire que le rapport d'activités sera envoyé à l'ensemble des communes et est consultable au siège de Loire Semène ainsi que sur le site Internet.

Il propose que chaque Vice-Président présente sa partie.

Monsieur BLANCHARD présente la partie Administration Générale de la synthèse remise aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président reprend la parole afin de présenter la partie développement économique. Concernant la Pépinière du Viaduc, Monsieur le Président tient à préciser l'arrivée de la société Technicar spécialisée dans le travail automobile. Pour la ZA de Bramard, une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage technique, juridique et financière pour la mise en place d'une concession d'aménagement est en cours, il ajoute qu'un jury va prochainement se réunir afin d'examiner les 3 meilleures offres.

Monsieur VIAL présente à son tour la partie aménagement du territoire, il précise que Monsieur Paul CARROT s'occupe actuellement du plan d'adressage en lien avec les communes.

Monsieur MARCON prend la parole afin de présenter la partie travaux voiries et bâtiments communautaires. Il rappelle le programme voiries 2016 assez disparate, et tient à souligner que les points stratégiques, notamment les carrefours, souffrent beaucoup des flux routiers importants qui arrachent l'enrobé. Concernant le programme d'entretien, il rappelle les 3 marchés triennaux : l'entretien des chaussées par l'entreprise Paulet-Colas, l'entretien des accotements par l'entreprise TRV et l'entretien de la peinture routière par l'entreprise ASP. Pour les bâtiments communautaires, les investissements vers des économies d'énergies permettent d'obtenir un gain dans notre fonctionnement, il revient également sur les travaux de l'ADAP qui ont débuté, et tient à préciser que c'est un programme voté qui doit être conduit.

Monsieur AULAGNIER enchaîne avec la partie développement durable, il revient notamment sur le contrat de rivière. Deux études ont été réalisées, le bilan technique fonctionnel et l'évolution du contrat rivière-Semène avec l'analyse d'un nouveau contrat. Le bilan complet sur l'eau de la Semène présente une bonne qualité d'eau. Un courrier destiné à l'agence de l'eau Loire-Bretagne a été fait afin de connaître leurs intentions sur un futur contrat de rivière, il semblerait judicieux d'élargir le périmètre afin de pouvoir subventionner les eaux de moins bonne qualité, il précise que la réponse est attendue mi-avril. Dans le cadre du fleurissement, il est rappelé que ce sont les serres d'Aurec sur Loire qui alimentent les communes. Il pense que pour l'avenir, il faudra voir avec Monsieur VIAL afin d'avoir plus de plantes invasives dans le cadre de la politique zéro-phytosanitaire. Les besoins en blocs conteneurs diminuent, les communes ayant été bien équipées à ce niveau.

Monsieur COLETTI reprend pour la partie développement touristique et culture.

Départ de Madame PACALON.

Monsieur CHAMPAVERT présente la partie famille-jeunesse. Il revient sur la baisse de fréquentation des TAP de St Just Malmont qui est de -4% et non de -8%. Il fait remarquer également la baisse de fréquentation à l'accueil de Loisirs Les Galarès à Saint Didier en Velay et la hausse de fréquentation de l'accueil de loisirs l'Ilojeux à Aurec sur Loire, il tient d'ailleurs pour ce dernier à féliciter Monsieur BELACHOUI et son équipe pour leur travail qui a généré une augmentation du nombre d'heures réalisées pendant les vacances et les mercredis. Concernant le CISPD, Monsieur CHAMPAVERT signale les difficultés de recrutement pour les services civiques, seulement 2 postes ont pu être pourvus sur les 4 prévus initialement. Il précise que les journées Sécurité Routière seront cette année décalées au mois d'octobre.

Monsieur le Président présente la partie communication.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

Monsieur le Président tient à revenir sur la question précédemment posée par Monsieur VOCANSON dont il n'accepte pas la manière selon laquelle elle a été posée. Il interroge les conseillers communautaires afin de savoir si ceux-ci l'ont comprise. Visiblement non, ce qui le rassure sur sa capacité de compréhension. Selon lui cette question est volontairement très pointue mais hors sujet puisque le taux d'emprunt étant de 1,01%, cela représente 15 000 € d'intérêts sur les 15 ans et qu'il n'y a donc pas de question à se poser compte tenu de la part d'intérêt minime par rapport au capital remboursé. Il ajoute qu'il connaît bien « cette manière d'agir mêlée de condescendance » et de mépris qui a pour but de déstabiliser le Président, par ailleurs était très utilisée par son prédécesseur à Saint Just Malmont.

Monsieur VOCANSON se dit abasourdi par la réaction du Président. Il précise qu'il est obligé de poser ces questions ici et maintenant car il n'y a plus de commission économique où il serait plus approprié de le faire. Il a demandé si il y avait une stratégie réfléchie et ne juge pas sa question si compliquée, elle n'était en aucun cas posée pour déstabiliser.

Monsieur FAVARON intervient en précisant qu'il se le permet car c'est son dernier conseil. Il rappelle à Monsieur VOCANSON qu'il a loué à plusieurs reprises cette assemblée sous les 2 précédents mandats pour la qualité des débats et la bonne tenue des échanges. Il estime que depuis quelques conseils l'attitude de Monsieur VOCANSON est déplorable, attitude qu'il n'aurait guère appréciée lors des précédents mandats.

Monsieur VOCANSON le remercie d'exprimer ce qu'il ressent ou aurait pu ressentir. Il persiste à dire que sa question n'avait rien de compliqué. L'intervention de Monsieur FAVARON le touche beaucoup, car il a donné énormément pour Loire Semène et il a toujours laissé la place à tout le monde. Il indique ressentir un certain « black-out » du Président depuis un certain 16 décembre, il déplore l'absence d'échange depuis, c'est pour cette raison qu'il est obligé de poser ses questions en conseil.

Monsieur le Président répond qu'il a les défauts de ses qualités, qu'il est avant tout quelqu'un « d'entier » et qu'il ne faut pas trop lui en demander sur un éventuel travail collaboratif avec Monsieur VOCANSON.

<p><b><i>Administration Générale :</i></b> <b><i>Schéma de Mutualisation : Bilan des actions</i></b></p>
--

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le schéma de mutualisation est un document obligatoire et que l'état d'avancement de ce schéma doit être présenté annuellement.

Monsieur le Président tient à préciser que certaines actions ont avancé plus vite que d'autres. L'action concernant la prise de compétence du PLU s'éteint, car la minorité de blocage est atteinte, jusqu'en 2020 mais la législation nous demandera de nous repositionner. Une étude concernant la reprise de la compétence eau et assainissement est en cours, un bureau d'étude a été mandaté. Un 1<sup>er</sup> rendu a été présenté lors du bureau communautaire du 14 mars en présence de Monsieur FRANC du SIVOM, la poursuite de l'étude continue pour une conclusion programmée en juillet.

Monsieur MARCON se réjouit que le PLUi ne puisse s'appliquer à Loire-Semène sans aucune animosité envers Loire-Semène, bien au contraire. Il estime que les communes ont les compétences pour gérer le territoire en lien étroit avec Loire-Semène, il espère que cela pourra perdurer au-delà de 2020.

Monsieur le Président répond qu'il a bien fait de préciser les choses et précise en effet que c'est l'Etat qui a demandé de se positionner dans le respect du vote des assemblées et des choix. Il y aura beaucoup de travail en vue de la compétence eau et assainissement. Il confirme que la communication fonctionne bien entre les communes et Loire-Semène. Il tient à rendre hommage à l'équipe municipale de la Séauve sur Semène qui a su défendre le classement de terrains pour l'extension de la ZA des Portes du Velay dans le cadre de sa révision de PLU. Il précise qu'il y a des priorités à établir et que le PLUi n'est pas un sujet urgent pour l'instant.

Retour de Madame PACALON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le bilan des actions du schéma de mutualisation.

***Administration Générale :***  
***Statuts du PETR «Pays de la Jeune Loire »: Mise à***  
***jour***

Monsieur le Président demande à Monsieur VIAL, Président du PETR, de présenter la mise à jour des statuts du PETR.

Monsieur VIAL rappelle au conseil communautaire que la récente recomposition territoriale a eu localement sur le territoire du PETR « Pays de la Jeune Loire » comme effet la fusion entre deux communautés de communes adhérentes au PETR à savoir la communauté de communes Rochebaron à Chalencou et la communauté de communes des Marches du Velay, qui depuis le 1er janvier 2017 forme une nouvelle intercommunalité : la communauté de communes Marches du Velay-Rochebaron. Le nombre de communautés de communes composant le PETR passe donc à 5 au lieu de 6. Il ajoute que le mécanisme de représentativité reste inchangé, que la composition du bureau passe également de 6 à 5 membres et que la commission SCoT passe à 12 membres au lieu de 11. Il rappelle que tous les PLU passent par cette commission pour s'affranchir de l'avis de la commission départementale.

Il convient donc de prendre en compte ce changement et de se prononcer sur la modification des statuts du PETR « Pays de la Jeune Loire » afin de réactualiser la représentation de ce nouvel EPCI au sein du PETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la mise à jour des statuts du PETR.

**Administration Générale : Finances :**  
**Budget Général :**  
**Compte de Gestion du Receveur 2016**

Monsieur le Président propose de bien vouloir approuver le compte de gestion du receveur 2016. Il précise que le compte de gestion préparé par la trésorerie de Saint Didier en Velay laisse apparaître un résultat excédentaire en fonctionnement de 738 218,06 € et en investissement un déficit de 149 855,83 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2016.

**Administration Générale : Finances :**  
**Budget Général : Compte administratif 2016**

Monsieur le Président, avant de laisser la parole à Monsieur BLANCHARD pour le vote du compte administratif de 2016, souhaite introduire. Il rappelle que le vote du CA permet d'établir un bilan de l'année budgétaire écoulée.

Il précise que des objectifs difficiles ont été atteints voire même dépassés, notamment en matière de charges de personnel avec une baisse jusqu'à -1 % si l'on prend en compte les remboursements par l'Etat des contrats aidés. Il ajoute que les comptes administratifs 2015 et 2016 sont quasiment identiques si l'on enlève la participation du budget général au budget annexe de la ZA de Bramard en 2015, ce qui signifie que le glissement vieillesse-technicité et la hausse des cotisations salariales ont été gommés par la maîtrise des charges de personnel, le recours aux contrats aidés, le non-remplacement d'agents absents, la restructuration du service RH/finances et la réorganisation du service Famille-Jeunesse.

Il poursuit par les recettes en précisant que le dynamisme de nos bases, la perception de subventions de fonctionnement et une tarification plus cohérente permettent de garantir un niveau de recettes comparable à 2015 malgré une baisse des dotations de l'Etat de 190 000,00 € en 2016. La maîtrise des charges de fonctionnement et des recettes nous amènent à constater un résultat de 738 218,06 € qui, ajouté à un excédent antérieur de 2 179 923,14 € donne un excédent global de 2 918 141,20 €. Cet excédent nous permettra de financer nos investissements 2017 et constituera dans sa partie conservée en fonctionnement un fonds de garantie très important pour assumer les services offerts à nos habitants.

En Investissement, il précise qu'on constate un déficit de - 149 855,83 € à déduire d'un excédent antérieur de 991 487,43 € soit un excédent global de 841 631,60 €.

Il ajoute que l'affectation du résultat excédentaire d'1 000 000,00 € en Investissement permet de constituer une recette d'investissement disponible pour 2017 de 1 841 631,60 €, largement suffisante pour couvrir le programme d'Investissement 2017.

Cette sérénité financière, même si l'on a du mal à y croire après la prospective de l'an dernier, est due avant tout à un travail d'équipe :

- Les élus qui priorisent leurs actions en bureau et qui ont baissé leurs indemnités
- Le personnel de Loire-Semène : DGS, chefs de service, agents qui par leur travail quotidien, ont été essentiels pour nous aider à atteindre cet objectif
- Les familles qui bénéficient toujours de services de qualité et ont accepté de payer un peu plus cher, notamment pour les TAP où il y a eu un gros travail d'explication afin de fournir un service tarifé dont le coût global est très mal compensé par l'Etat.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD félicite Monsieur le Président pour son introduction et précise que les grandes lignes sont là

Monsieur BLANCHARD présente le compte administratif 2016 pour la section de fonctionnement (9 522 217,87 € en recettes et 8 793 999,81 € en dépenses, soit un excédent de 738 218,06 € cumulé à un excédent antérieur de 2 179 923,14 €, soit un excédent global 2 918 141,20 €) et la section investissement (956 544,11 € en recettes et 1 106 399,94 € en dépenses, soit un déficit de -149 855,83 € cumulé à un excédent antérieur de 991 487,43 €, soit un excédent global de 841 631,60 €). Il poursuit par la présentation des charges et des recettes de fonctionnement par chapitre, puis des charges et des recettes d'investissement par chapitre et par opération selon le rapport remis aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président se retire de la séance.

Monsieur BLANCHARD demande s'il y a des questions puis fait procéder au vote du compte administratif 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016 qui présente un excédent global de fonctionnement de 2 918 141,20 € et un excédent global d'investissement de 841 631,60 €.

Monsieur BLANCHARD remercie les conseillers communautaires pour leurs votes.

Monsieur le Président réintègre la séance et remercie à son tour les conseillers communautaires pour leur confiance.

<p style="text-align: center;"><b><i>Administration Générale : Finances :</i></b> <b><i>Budget Général : Affectation des résultats 2016</i></b></p>
---

Monsieur le Président présente l'affectation des résultats 2016 qui s'établissent à 1 918 141,20 € en section de fonctionnement et à 1 000 000,00 en section d'investissement.

Monsieur le Président propose d'affecter 1 000 000,00 € de l'excédent en Investissement afin de couvrir les dépenses liées au programme d'Investissement pour 2017 dans le cadre de leur montée en puissance conformément au plan de mandat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette affectation des résultats 2016.

<p style="text-align: center;"><b><i>Administration Générale : Finances :</i></b> <b><i>Budget Général : Budget Primitif 2017</i></b></p>
---

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif 2017 en fonctionnement qui garde la même philosophie que celui de l'an dernier : la maîtrise des charges de fonctionnement occasionne un résultat qui couvre le remboursement du capital des emprunts. Ce résultat important permet de faire face au fonctionnement des services et qui permettra de financer les investissements prévus dans le cadre du Plan de mandat.

Il précise que nos structures continueront à accueillir les enfants dans un cadre sécurisé et tient à mettre un accent particulier sur le CISPD avec le chargé de mission et les services civiques qui proposent des actions pour la jeunesse lors de chaque vacance scolaire et qui relanceront la prévention dans les transports scolaires.

Monsieur le Président rajoute qu'afin de faire face au plan de charge important au niveau du développement économique et touristique, il est nécessaire d'étoffer rapidement le service

développement qui génère la richesse de demain avec l'accompagnement de nos entreprises, l'extension de zone, le tourisme... Il ajoute qu'une mission d'ingénierie va devoir être conduite très rapidement par nos services afin de répondre à l'appel à projet de la Région Auvergne Rhône-Alpes sur les 20 meilleurs sites touristiques «stations de pleine nature» reconnus au niveau régional. C'est un travail qui peut payer, il faut du personnel pour y arriver mais à masse salariale constante.

Il poursuit par la montée en puissance des aides directes aux ménages et aux entreprises grâce au programme «Habiter mieux » et au Fonds d'Investissement Local (FIL).

En recettes, il précise qu'une baisse de dotation est prévue, mais elle sera moins douloureuse que prévu, -25% au lieu d'une baisse de moitié au vu de l'annonce du Président de la République. Il précise que cette marge est prise pour pallier aux fusions des autres intercommunalités qui auront des incidences sur les montants des dotations. Il affirme que la DGF sera également moins impactée suite à la reprise de compétence contribution SDIS.

Monsieur le Président rajoute que le BP d'Investissement est ambitieux mais cohérent avec le plan de mandat, financé par notre autofinancement dégagé grâce aux marges de manœuvres trouvées et aux soutiens financiers importants annoncés par l'Etat, la Région et le Département.

Monsieur le Président revient sur le BP de fonctionnement, en rappelant la philosophie d'effort partagée qui a permis une optimisation des recettes. Il indique que le vote du budget 2017 proposé a été établi sans avoir les bases notifiées ni les dotations dévolues à la communauté de communes et donc basé sur des prévisions. En termes d'optimisation, il donne l'exemple pour la fibre optique d'une économie de l'ordre de 250,00 € par mois pour un travail plus efficace (décision lue dans le rapport 1). Concernant les charges de personnel suite à la mise en place du RIFSEPP et la prise en compte du glissement vieillesse une hausse de 1.5% est proposée. Il rappelle que la contribution SDIS sera payée intégralement par Loire-Semène en 2017 ce qui entraîne une diminution de la ligne attribution de compensation versée aux communes. Il souligne le gain obtenu par les communes sur cette contribution car d'année en année, celle-ci augmente alors que l'attribution de compensation approuvée lors du transfert de compétence reste fixe. Concernant les subventions, il indique la nécessité d'inscrire deux subventions d'équilibre pour les budgets annexes. La première permet d'équilibrer l'opération de réhabilitation du bassin de rétention des eaux pluviales sur la ZA les Portes du Velay en partenariat avec la communauté de communes des Marches du Velay Rochebaron. Il poursuit par la seconde qui concerne la Pépinière du Viaduc qui est pourtant occupée à 100% mais pour laquelle les loyers faibles ne permettent pas d'équilibrer ce budget.

Il continue en présentant les opérations d'investissement correspondant à une programmation pluriannuelle de l'ensemble des projets du plan de mandat. Une baisse de budget pour les blocs conteneurs est annoncée car sont prévus uniquement ceux du Centre Socio-culturel à La Séauve sur Semène. Le montant inscrit pour le petit patrimoine correspond à la charge transférée, un montant supérieur à 2016 est prévu pour le programme voiries 2017 compte tenu des besoins.. Concernant le programme voiries 2018-2020 une enveloppe de 150 000,00 € par an est proposée soit 450 000,00 € pour les 3 ans tout comme pour le programme triennal des bâtiments communautaires. Il confirme l'affectation du PAP sur les Projets Touristiques de Loire-Semène, pour lesquels le reste à charge sera partagé avec les communes par le recours à un fonds de concours. Il insiste également sur la nécessaire mise à jour de la signalétique des Zones d'Activités.

Monsieur VOCANSON s'interroge sur la projection de certains postes en investissement jusqu'en 2020 sachant qu'il n'est pas intégré la part qu'on pourrait prélever sur le potentiel résultat de fonctionnement des prochaines années. Il ne comprend pas l'intérêt de cette programmation.

Monsieur le Président indique que cette prévision permet une lisibilité sur l'ensemble des projets du plan de mandat. Il annonce que le Président de la Région devrait communiquer prochainement sur des financements importants de la Région. Il indique que le contrat 43-11 est en cours de réalisation avec le Président du Département. Concernant le contrat de ruralité, même si les sommes sont apparemment moins conséquentes, ce dernier reste essentiel pour les communes. Il



souligne que l'avenir s'annonce moins morose, Loire Semène pourra peut-être obtenir des aides financières supplémentaires qui pourront alimenter d'autres investissements.

Monsieur VOCANSON comprend donc que le temps des « vaches maigres » est fini. Il demande si ce rapport peut être rapproché à celui présenté le 9 février 2017.

Monsieur le Président précise que les choses ont évoluées suite à la Commission Finances où des débats sur les inscriptions ont eu lieu. Il donne l'exemple du pôle économique et d'usages numérique et du maillage culturel pour lesquelles l'inscription est faite dans sa globalité. Concernant le contrat de rivière Ondaine, il explique que le choix a été fait d'effectuer une inscription sur l'ensemble du contrat dont le montant financier global est connu.

Monsieur VOCANSON revient sur les annonces faites récemment qu'il estime très importantes pour notre territoire, à savoir le rattachement de la RN88 à la colonne vertébrale A6/A7. Un véritable chamboulement va apparaître sur notre territoire si cette annonce se réalise. Il se demande s'il ne serait pas souhaitable d'intégrer des investissements encore plus conséquents sur 3 volets : l'industrie, le tourisme et l'agriculture. Il souhaite que le PETR de la Jeune Loire joue son rôle pour l'aménagement du territoire. En effet des investissements devront être réalisés et il est nécessaire d'anticiper. En terme agricole, il faudra faire face aux nouveaux investissements.

Monsieur le Président indique qu'en termes d'offre et d'hébergement touristiques, il est effectivement important d'acquérir des terrains pour développer ce volet. Aussi, il annonce qu'un terrain vers la RD 500 pour l'installation d'un hôtel-restaurant est inscrit en emplacement réservé au PLU. Concernant le Développement économique, les élus ont la volonté d'accompagner les porteurs de projets par le biais du FIL. L'enveloppe de 30 000 € inscrite peut permettre d'obtenir jusqu'à 120 000 € d'aides. Il trouve absurde de voir passer sous notre nez de nouvelles entreprises qui pourraient amener de l'emploi sur notre territoire car les moyens humains mis en œuvre à Loire Semène sont insuffisants. Il en profite donc pour annoncer l'importance d'étoffer le service développement de Loire Semène. Il donne comme exemple la ZA de Bramard dont 15ha sont déjà propriété de Loire-Semène, il explique que des chefs d'entreprise du territoire sont prêts à la remplir, ce qui permettrait de créer des emplois. Il souhaiterait faire sortir cette zone avant la fin du mandat.

Monsieur le Président revient également sur les points forts de notre territoire comme les entreprises visitées avec le Préfet le 22 mars dernier (INTEREP à Aurec sur Loire, ALPHANUTRITION à La Séauve sur Semène ou Le GAEC de Ste CROIX à St Just Malmont). On se doit de « mettre le paquet ». Il rajoute qu'au niveau des voies de communication, nous sommes très dépendants dans certains secteurs (exemple : RN88–RD500..). Il revient sur la décision pertinente du Président de Région de mettre l'argent sur la table pour stimuler le projet de la déviation du boulevard Fayol.

Monsieur VOCANSON indique que ce sont de bonnes nouvelles pour le territoire. Il dénote toutefois un décalage entre les propos volontaires et certaines inscriptions budgétaires. Il demande pourquoi ne pas les justifier par une réunion de commission développement économique. Il pense que ce n'est pas le rôle du conseil communautaire et déplore le manque d'échanges sur les principaux piliers du territoire que sont l'agriculture, l'industrie et le tourisme.

Monsieur le Président précise que la commission développement économique se réunit au même rythme que sous le précédent mandat : il regrette cependant de ne pouvoir la réunir plus souvent. Il rajoute que le sujet de l'agriculture sera abordé le 16 mai prochain dans le cadre de la réécriture des statuts.

Monsieur VOCANSON propose de se donner rendez-vous en mars 2018 pour faire le bilan.

Monsieur le Président, propose de procéder au vote du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 qui s'équilibre, pour la section fonctionnement à 10 972 979,69 € et pour la section d'investissement à 4 998 072,83 €.

**Administration Générale : Finances :**  
**Budgets Annexes : Comptes de Gestion du receveur**  
**2016, Comptes Administratifs 2016, Affectations**  
**des résultats 2016 et Budgets Primitifs 2017**

Monsieur le Président propose au conseil communautaire que Monsieur BLANCHARD, Vice-Président en charge des finances, présente l'ensemble des budgets annexes suivants : Usine Relais Blachier Teinturiers, Usine Relais Transports Rousson, Usine Relais M.G.P.A., Usine Relais Le Blanchisseur, Pépinière d'entreprises du Viaduc, Pépinière de Saint Just Malmont, Le Crouzet, ZAE Les Portes du Velay, ZA du Viaduc, ZAE La Plaine des Mâts, ZAE Les Sagnes, ZA Les Grangers.

Il invite à procéder ensuite à un vote global de l'ensemble des budgets annexes pour le compte de gestion du receveur 2016, le compte administratif 2016, l'affectation de résultat 2016 et le budget primitif 2017.

Monsieur BLANCHARD reprend en détail les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de chacun des budgets annexes et explique leur équilibre budgétaire pour les budgets primitifs 2017.

Monsieur VOCANSON revient sur le budget du Crouzet qui pour lui est un site essentiel pour notre territoire, un symbole. Il pense qu'il faut se donner les moyens de réagir, il se questionne pour savoir s'il est prévu de transformer ces hectares en zone industrielle. Il indique qu'il ne donnera pas son approbation sur ce budget compte tenu du faible montant d'investissement prévu.

Monsieur le Président répond qu'il a rencontré deux prestataires connus sur le territoire pour se positionner sur ce site qui est en vente. Il rajoute qu'il faut faire une offre avant le 28 avril. Il est étonné que Maître PETAVY ait lancé la vente sans même avoir réalisé un diagnostic de pollution. Il indique avoir sollicité madame la Sous-Préfète qui doit vérifier les conditions de vente. Il explique que ce type de rencontre avec des porteurs de projets privés demande beaucoup de discrétion, il faut privilégier les entreprises avec « les reins solides » et les encourager dans leurs démarches surtout s'ils ont déjà prouvé leur efficacité. Aujourd'hui, il estime que le rôle de Loire-Semène est d'être facilitateur pour créer de la richesse. Il liste les « gros lièvres » que Loire-Semène court : extension ZA Les Portes du Velay, création de la ZA de Bramard, extension ZA rue de l'Industrie, Pôle éco d'usage numérique. Il pense que le rôle de Loire Semène sur le site du Crouzet doit avant tout d'être facilitateur quant à l'installation d'un privé sur ce site.

Monsieur VOCANSON rajoute que « Loire-Semène » ne craint pas les « gros lièvres », et juge qu'il ne faut pas en avoir peur. Il souhaite avoir des nouvelles pour ce site et pense qu'il faut afficher notre volonté.

Monsieur BLANCHARD demande si « Loire-Semène » a le droit de préemption sur ce genre de projet.

Monsieur le Président répond par la négative en précisant que c'est la commune de Saint Didier en Velay qui a ce droit.

Monsieur BLANCHARD rajoute que l'annonce a été mise en ligne, sans montant de la part de maître Pétavy.

Monsieur le Président répond que la commune de St Didier en Velay et la Communauté de Communes Loire-Semène travailleront en étroite collaboration sur ce dossier afin qu'il trouve l'issue la plus favorable en termes de valorisation.

Monsieur VOCANSON précise que le droit de préemption communautaire aurait été envisageable dans le cadre d'un PLUi.

Monsieur le Président précise également que beaucoup d'hectares ont été acquis ou sont en cours d'acquisition pour être aménagés sur ce mandat : 15 hectares sur la ZA de Bramard, 6 hectares sur la ZA Les Portes du Velay, 1 hectare sur la ZA rue de l'Industrie, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Monsieur VOCANSON se questionne sur la comptabilisation des surfaces antérieures.

Monsieur le Président répond que sous les précédents mandats, il s'agissait surtout de l'héritage du travail réalisé par les communes et transféré à Loire-Semène.

Monsieur MARCON revient sur le Crouzet, il souhaite que « Loire-Semène » s'intéresse plus à ce site. Il pense que les investisseurs privés ne se lanceront pas sans garantie derrière au vu de ses dernières rencontres. Il précise qu'on est au courant que le site est pollué et en partie inondable, il y a beaucoup d'hectares et beaucoup d'argent à mettre. Il trouve judicieux de laisser un privé se positionner sur cette vente avant de se positionner en direct. Il juge essentiel de faire les bonnes rencontres par rapport à ce site historique qui accueillait près de 200 salariés.

Monsieur VOCANSON souhaite que de bonnes décisions soient prises et déclare qu'il est contre le budget primitif du Crouzet.

Monsieur le Président propose le vote général pour les comptes de gestion des budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes de gestions 2016 des douze budgets annexes présentés.

Madame VICENS s'interroge par rapport au site du Crouzet, pourquoi un investisseur a été reçu à la Séauve sur Semène et pas à Saint Didier en Velay alors que le site est essentiellement sur la commune de Saint Didier en Velay.

Monsieur MARCON pense que la question doit être posée directement aux futurs investisseurs. Il pense que c'est à cause du canal, car le départ du droit d'eau se trouve sur la commune de la Séauve sur Semène.

Monsieur BLANCHARD rappelle qu'à plusieurs reprises des investisseurs se sont manifestés en mairie de Saint Didier en Velay, et qu'ils ont été orientés vers le Président de Loire-Semène.

Monsieur le Président quitte la séance pour le vote des CA.

Monsieur BLANCHARD propose le vote général pour l'ensemble des comptes administratifs des douze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les comptes administratif 2016 des douze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président réintègre la séance. Il propose le vote général pour l'ensemble des affectations des résultats des douze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte les affectations des résultats 2016 des douze budgets annexes présentés.

Monsieur le Président propose le vote général pour l'ensemble des budgets primitifs 2017 des douze budgets annexes présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve :

- à l'UNANIMITE pour les Budgets Primitifs 2017 des budgets annexes Usine Relais Blachier Teinturiers, Usine Relais Transports Rousson, Usine Relais M.G.P.A., Usine Relais Le Blanchisseur, Pépinière d'entreprises du Viaduc, Pépinière de Saint Just Malmont, Le Crouzet, Z.A. Les Portes du Velay, Z.A. du Viaduc, Z.A. La Plaine des Mâts, Z.A. Les Sagnes, Z.A Les Grangers,

- à la MAJORITE (1 contre : Monsieur VOCANSON) pour le budget primitif 2017 du budget annexe Le Crouzet.

**Administration Générale : Finances :**  
**Budget annexe « Extension ZA Les Portes du**  
**Velay » : Création**

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir créer un budget annexe « Extension ZA Les Portes du Velay » dans le cadre du projet d'extension de cette zone. Le budget primitif 2017 proposé s'équilibre à 1 850 000,00 € en section de fonctionnement et à 925 000,00 € en section d'investissement. Il rajoute que cette zone bénéficie d'une exposition exceptionnelle, ce qui lui permettra de trouver preneur. Il revient sur les frais d'acquisition qui sont ajoutés aux travaux d'aménagement de terrain, le budget a été établi à l'aide d'un ratio au m<sup>2</sup>, mais il n'y a pas encore de maîtrise d'œuvre. Il donne un estimatif du prix de vente qui pourrait être de 40 000 m<sup>2</sup> à 20€ soit 800 000,00 € Il précise que les participations du Département et de la Région ne sont pas définies au jour d'aujourd'hui.

Monsieur MARCON explique la motivation du conseil municipal de La Séauve sur Semène quant à l'extension de cette zone. Il est conscient d'avoir la chance que sa commune d'à peine 800 hectares, borde la RN88 et insiste sur sa volonté d'équilibrer l'industrie, l'agriculture et le tourisme. Il précise que ce n'est peut-être pas suffisant pour certains mais cela permet à La Séauve sur Semène d'avoir une zone supplémentaire non pas pour accroître la population mais pour vivre et travailler à La Séauve sur Semène, d'où la révision actuelle du PLU.

Monsieur VOCANSON félicite Monsieur MARCON pour ce qu'il vient de se passer sur sa commune. Il aurait souhaité qu'une extension comme celle-ci ait pu se faire précédemment, d'autant que cela aurait évité la perte d'une entreprise sur le secteur, qui avait dû partir faute de terrain.

Monsieur le Président précise que sur l'extension de la ZA des Portes du Velay, la demande a été faite par la Communauté de Communes Loire-Semène et la commune de La Séauve sur Semène a été très réactive.

Monsieur MARCON rajoute que ce n'est pas la même démarche avec une zone d'activités en partie inoccupée qu'avec une zone aujourd'hui pleine, notamment avec des demandes expresses des industriels. Il indique que les concitoyens voient les choses ainsi mais en tant qu'élus, il faut pouvoir anticiper.

Monsieur le Président indique que le principal est que ce soit fait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création du budget annexe « Extension ZA Les Portes du Velay » et adopte le budget primitif 2017.

Monsieur BLANCHARD intervient car la présentation des budgets est désormais terminée, il souhaite remercier tous les membres de la commission finances ainsi que le personnel de Loire-Semène. Il a pris grand plaisir à travailler avec ces personnes dans un esprit constructif et fédérateur, il souhaite une bonne continuation à ceux qui lui succéderont.

Monsieur le Président remercie à son tour Monsieur BLANCHARD pour son implication, sa grande capacité de compréhension et sa bonne vision technique compte-tenu de sa formation initiale et de son métier. Il indique qu'il a fait le choix de ne pas se représenter. Il pense que sa situation a été très difficile à vivre, mais depuis que sa décision est prise, Monsieur le Président est ravi de constater qu'il allait mieux. Il le remercie à nouveau.

**Administration Générale : Finances :**  
**Subventions aux Associations et Participations aux**  
**Organismes de Regroupement**

Monsieur le Président reprend les montants des subventions 2016 perçus par les associations et les cotisations par les organismes de regroupement et propose les montants pour l'année 2017.

Il précise que le coût de revient horaires de l'association Jeunesse & Loisirs était de 1,55 € par heure en 2015 et est passé à 1,44 € par heure en 2016.

Il rajoute que la baisse de contribution pour le PETR est due à l'arrêt de la mission tourisme.

Concernant la Mission Locale, il rappelle son but qui est d'aider les jeunes dans leur recherche d'emploi.

Il fait remarquer également l'augmentation de la contribution au SDIS d'environ 4 000,00€, depuis la reprise de compétence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les montants de subventions à verser aux associations ainsi que les participations pour les organismes de regroupement pour l'année 2017.

**Administration Générale : Finances :**  
**Fiscalité Locale : Vote des Taux**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que les taux de fiscalité locale restent inchangés par rapport à ceux de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les taux de fiscalité locale pour l'année 2017.

**Administration Générale : Finances :**  
**Demande d'une subvention de Velay Synergie pour**  
**les Grands Prix nationaux 2017 de batterie fanfare**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'Orchestre de Batterie Fanfare de Velay-Synergie rassemblant Dunières, St Romain Lachalm et St Just Malmont a sollicité la Communauté de Communes Loire Semène pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'organisation des Grands Prix Nationaux 2017 de batterie fanfare les 2, 3 et 4 juin 2017 sur la commune de Dunières, de St Romain Lachalm et de Saint Just Malmont.

Monsieur le Président rappelle que lors de ces manifestations, des milliers de visiteurs vont fréquenter les communes. Il précise que cet événement est d'une grande qualité mais nécessite une grande logistique. Le budget en est donc conséquent, location de matériel, parc scénique, gradins... Une trentaine de groupes sont attendus, ce qui représente 1 200 hébergements et 4 000 repas prévus avec les artisans et commerçants locaux.

Monsieur le Président invite à suivre ce Grand Prix de musique, qui est un moment exceptionnel de convivialité, de bonne humeur où les gens savent s'amuser.

Au vu des règles d'octroi de subvention exceptionnelle définies, et après analyse de la demande en bureau communautaire le 7 mars 2017, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 800,00 € à Velay-Synergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve.

**Administration Générale : Finances**  
**Association des Maires de France : Cotisation 2017**

Monsieur le Président propose de renouveler pour l'année 2017 l'adhésion de la Communauté de Communes Loire et Semène à « l'Association Nationale des Maires de France » et de verser la cotisation qui s'élève à 1 074.88 €.

Monsieur le Président tient à faire le détail de l'adhésion, soit 100 € pour la part départementale, 32,50 d'abonnement au magazine «Maires de France », et pour les EPCI de plus de 5 000 habitants, le territoire de Loire-Semène en compte 20 621, un coût de 0,0457€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve.

**Administration Générale : Finances**  
**Mise à jour des indemnités du Président et des**  
**Vice-Présidents**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que les indemnités des élus sont calculées en appliquant un taux sur le traitement brut correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.  
Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié, à compter du 1er Janvier 2017 l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour le porter à 1022 correspondant à l'indice majoré 826. Ce

même décret modifie également ces valeurs au 1er Janvier 2018 pour les porter respectivement à 1027 et 830.

Monsieur le Président propose donc au Conseil Communautaire de fixer les indemnités comme suit, à compter du 1er janvier 2017 :

Pour le Président : 60,75 % de l'indice brut correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Pour les Vice-Présidents : 22,26 % de l'indice brut correspondant à l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur BLANCHARD demande si les 10% sont déduits.

Monsieur le Président confirme.

Monsieur VOCANSON rappelle sa position sur le fait que l' élu a le droit et le devoir de percevoir une indemnité compte-tenu du temps qu'il y consacre, il a toujours trouvé ceci logique et normal. Cependant, il tient à rappeler que l'année dernière, il y a eu une baisse des indemnités, et cette année il y a une augmentation. Certes cette augmentation n'est que de 40€ et il ne la conteste pas, mais les populations risquent de ne pas la comprendre. Il pense que ce genre de chose ne fait pas du bien.

Sortie de Monsieur BLANCHARD

Monsieur le Président précise qu'il n'est pas responsable de cette revalorisation prévue au niveau national par les services de l'Etat et rappelle que depuis 2009 qu'il est élu, l'indice 1015 n'a jamais été revu. Il rajoute que la baisse des indemnités votées en 2016 était bien plus importante et que cette augmentation reste symbolique.

Monsieur VOCANSON craint que ce symbole coûte cher aux élus.

Monsieur VIAL se demande avec humour si à ce prix-là les élus pourront se payer une veste.

Monsieur FAVARON indique l'obligation de voter ce changement d'indice car l'indice en question n'existera plus réglementairement.

Monsieur VOCANSON comprend mais déclare que le contribuable va le percevoir différemment.

Monsieur MARCON déclare que la baisse des 10% émane d'une volonté des élus alors que la valorisation de l'indice émane de l'Etat.

Monsieur VIAL n'aime pas beaucoup ce débat et pense qu'il alimente le populisme, il rappelle que les places sont à prendre, que les élus passent des heures de leur vie pour le compte des autres.

Monsieur CHEYNET interpelle Monsieur VOCANSON, en indiquant que sur le même sujet, il n'a pas réagi au conseil municipal d'Aurec sur Loire.

Monsieur VOCANSON demande à Monsieur CHEYNET s'il le surveille.

Monsieur CHEYNET juge qu'il est en pleine contradiction.

Monsieur VOCANSON répond que vis-à-vis de lui, effectivement.

Monsieur le Président s'interroge sur le positionnement de Monsieur VOCANSON qui diffère entre Aurec sur Loire et Loire-Semène.

Monsieur VOCANSON ne comprend pas cette demande sur la cohérence et rappelle qu'il est d'accord pour suivre la proposition du Président.

Monsieur le Président confirme à Monsieur VOCANSON qu'ils ont vraiment du mal à se comprendre ce soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve la mise à jour des indemnités du Président et des Vice-Présidents de Loire Semène.

**Administration Générale : Ressources Humaines  
RIFSEEP ET CIA - Heures supplémentaires : Mise à  
jour**

Monsieur le Président déclare que la mise en place du nouveau Régime Indemnitare (RI) apparait comme un feuilleton. Il rappelle que l'Etat avait imposé la mise en place du RIFSEEP au 1<sup>er</sup> janvier 2017, après des réunions d'information, des négociations avec les délégués du personnel, un compromis a été trouvé et adopté à l'unanimité en CTP. Il rappelle que l'Etat sort les arrêtés par catégorie, par filière au compte-goutte. Il précise qu'à ce jour plusieurs catégories sont encore en attente :

- Ingénieur/ Médico social en catégorie A
- Technicien en catégorie B
- Agent du patrimoine en catégorie B
- Auxiliaire de puériculture, adjoint du patrimoine en catégorie C

Retour de Monsieur BLANCHARD

Il ajoute que la trésorerie nous demande également de reprendre une délibération afin d'intégrer le mode de fonctionnement pour le calcul des heures supplémentaires au RIFSEEP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'intégration des agents du patrimoine de catégorie C dans la délibération relative au RIFSEEP et le paiement des heures supplémentaires pour l'ensemble des cadres d'emplois des catégories B et C à part du régime indemnitare au vu du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

**Administration Générale : Ressources Humaines :  
Mise à jour du tableau des effectifs**

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs dont les modifications apparaissent en gras dans le document transmis.

Il propose la création d'un poste de technicien voirie – environnement en catégorie B, pour un agent non-titulaire, qui attend de réussir le concours et qui est en CDD depuis 2 ans sur son poste. Il rappelle que ces créations de poste génèreront des suppressions de poste une fois que les postes auront été pourvus.

Il passe ensuite à la filière technique, pour la proposition de création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à 14,75 heures hebdomadaire, une demi-heure a été rajoutée pour l'entretien du centre socio-culturel de la Séauve sur Semène. Il sera demandé lors d'un prochain



conseil communautaire la suppression de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe de 9,25h et de 5h.

Il indique pour la filière culture, la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à 21,5 heures hebdomadaire et la suppression lors d'un prochain conseil communautaire du poste de contractuel identique à 21,5 heures. Il explique qu'il s'agit donc de titulariser une personne qui a occupé le temps maximum autorisé sur ce poste de non-titulaire et qui donne entière satisfaction.

Il passe à présent à la filière médico-sociale avec la création d'un poste d'auxiliaire à 28 heures hebdomadaire, et la suppression prochaine suite à un départ du poste à 31 heures.

Il présente ensuite la filière animation et la création d'un poste d'adjoint d'animation, il précise que cela permettra la titularisation de la directrice adjointe du centre de loisirs d'Aurec sur Loire, qui est en contrat depuis des années. Il termine en indiquant que cela permettra la suppression d'un poste d'animateur périscolaire/TAP non-titulaire ultérieurement.

Mme TEYSSIER indique qu'elle ne prendra pas part au vote ayant un lien de parenté avec un agent concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

***Aménagement du Territoire et Contractualisation :  
Avenants aux conventions relatives au service ADS  
à passer avec le PETR Pays de la Jeune Loire***

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur VIAL pour présenter les avenants aux conventions relatives au service ADS.

Monsieur VIAL explique la mise en place d'un logiciel qui va permettre sur l'ensemble de la communauté de communes d'avoir un accès aux dossiers en cours d'instruction. Il rajoute que les communautés de communes se sont engagées dans le financement. Il précise également qu'il s'agit de modifier les modalités de paiement cette année.

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver les avenants aux conventions relatives au service ADS à passer avec le PETR Pays de la Jeune Loire et de l'autoriser à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les deux avenants aux conventions et autorise le Président à les signer.

***Développement Economique :  
Convention relative aux aides immobilières à  
passer avec le Département de la Haute-Loire et la  
Région Auvergne - Rhône-Alpes***

Monsieur le Président indique que le nouveau schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation adopté par la Région le 16 décembre 2016, oblige la communauté de communes Loire-Semène à établir une nouvelle convention avec la Région. Il précise que l'intervention de la Région n'évolue pas et est maintenue sur la même base

qu'auparavant, à savoir l'intervention du FIL en cofinancement du LEADER après décision en bureau.

Il reprend en indiquant que le Département intervient depuis des années pour financer des projets d'implantation ou d'extension d'entreprises sur le territoire, mais que le Département n'est plus compétent dans ce domaine depuis la loi NOTRe. Cependant, les élus départementaux souhaitent continuer à intervenir dans le financement de l'immobilier aux entreprises. Il précise que c'est pour cela qu'une convention de délégation de compétence d'octroi de l'aide en matière d'immobilier industriel est à passer avec le Département.

Il indique également que la Région est définie comme chef de file en matière économique tout comme les EPCI pour les aides directes aux entreprises.

Il rappelle :

● les opérations éligibles au dispositif d'aide à l'immobilier qui sont :

- L'acquisition de locaux d'activité
- La construction de locaux
- L'extension de locaux
- La réhabilitation de locaux

● Les bénéficiaires éligibles :

- Les entreprises
- Les SCI
- Les communautés de communes via un crédit-bail
- Les SEM
- Les sociétés de crédit-bail avec option d'achat

● Sont exclus :

- Les projets d'une surface inférieure à 500 m<sup>2</sup>
- Les industries agro-alimentaires
- Les commerces de détail
- Les opérations d'un coût inférieur à 47 735 €
- Les coûts d'acquisition de terrain nu.

Monsieur le Président donne les modalités d'intervention du Département (12,5% plafonné à 100 000 €) et de Loire Semène (12,5% de la subvention départementale) et tient à remercier le Département qui est un grand soutien pour les collectivités locales, ainsi que pour les dépenses sociales importantes.

Monsieur ROSIAK demande pourquoi les projets d'une superficie inférieure à 500 m<sup>2</sup> sont exclus.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit d'un choix du département mais précise que le FIL et le programme LEADER, pour ces dossiers, peuvent prendre le relais.

Monsieur TONSON confirme.

Monsieur ROSIAK indique que les superficies ne permettent pas toujours de dire si les entreprises sont conséquentes ou pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve les conventions et autorise le Président à les signer.

**Développement Economique :**  
**Adhésion au réseau des pépinières Auvergne Rhône-Alpes**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'adhésion au réseau des pépinières Auvergne Rhône-Alpes est une opportunité d'accéder plus facilement aux aides régionales notamment pour l'espace Pépinière d'entreprises en projet du pôle économique d'usage numérique sur la commune d'Aurec sur Loire.

Il poursuit en précisant qu'il y a 3 pépinières très différentes : une artisanale à Pont Salomon, une tertiaire à Saint Just Malmont et un projet de tertiaire (nouvelles technologies) à Aurec sur Loire ; et qu'il faut optimiser le plus possible le financement sur ces projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

**Développement Touristique : Comité Développement Agricole de l'Yssingelais : Demande de subvention pour l'opération « De Ferme en Ferme »**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'opération « De ferme en ferme » se déroulera les 29 et 30 avril 2017. Il propose donc comme il avait été fait l'année dernière de renouveler le soutien. Il précise qu'un seul agriculteur du territoire va y participer.

Monsieur le Président demande donc au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver le versement d'une subvention de 500,00 € au Comité de Développement Agricole de l'Yssingelais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

**Travaux Voiries et Bâtiments communautaires :**  
**Programme voirie 2017 : validation du dossier de consultation des entreprises - lancement de la consultation et autorisation donnée au Président de signer les marchés**

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur MARCON concernant le Programme voirie 2017.

Monsieur MARCON tient à faire un point afin que soit adopté le dossier de consultation des entreprises du programme voirie 2017. Il indique que le programme voirie est revalorisé à hauteur de 247 130,40 €, car il a été estimé afin de le faire correspondre au mieux aux besoins et d'optimiser le travail des entreprises en travaillant en une seule fois sur une voirie pour limiter les coûts d'installation de chantier. Il rappelle qu'il faut également penser à la gêne que peut occasionner des travaux vis-à-vis des riverains et qu'il est judicieux d'intervenir en une seule fois.

Il rappelle les différents travaux prévus :

- Rue du Stade à Saint Just Malmont qui rejoint le CET du SICTOM Velay Pilat. La commune de Saint Just Malmont s'occupe des accotements et de nouvelles places de stationnement, l'enrobé étant à la charge de Loire-Semène.

Tranche optionnelle n° 1 : rue de Côte Vieille à Saint Just Malmont en prolongement des travaux de la tranche ferme afin de finaliser cette rue du SICTOM.

Tranche optionnelle n° 2 : Rue du Stade à Saint Just Malmont pour des purges estimées à 5376 €.

Tranche optionnelle n° 3 : Route du Mons à Saint Ferréol d'Auroure, ce chantier demande des travaux préparatoires de la commune pour la gestion des eaux pluviales.

Monsieur AULAGNIER précise que ces travaux seront, à priori, décalés d'un an.

Monsieur ROSIAK demande si seule la tranche ferme est budgétisée, ou avec les tranches optionnelles. Auquel cas, il se demande pourquoi il faudrait une bonne surprise lors de l'ouverture pour faire l'ensemble de travaux.

Monsieur le Président répond que 240 000 € ont effectivement été budgétisés mais ils comprennent la maîtrise d'œuvre. Il attire également l'attention sur l'augmentation des prix de l'enrobé en ce moment.

Monsieur ROSIAK comprend donc cette prudence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, approuve.

### *Compte-rendu des commissions et réunions diverses*

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que compte-tenu du conseil « chargé » qu'il y a eu ce soir, et après en avoir discuté avec les Vice-Présidents il n'y aura pas de compte-rendu des commissions et réunions diverses ce soir.

Il rappelle cependant la semaine des JEMA qui se déroulera du 31/03 au 2/04 et l'inauguration de l'Espace Trail qui aura lieu le vendredi 12 mai à Aurec sur Loire.

La séance est levée à 22h15.

Fait à la Séauve sur Semène, le 04/04/2017

Le Président,

Frédéric GIRODET

